

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 avril 2014

Monsieur Guy TESSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Claudette MONPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOOTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALES - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Frédéric COLLART représenté par Isabelle SAVON - Samia GHALI représentée par Bernard MARTY - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Andrée GROS représentée par Annie GRIGORIAN - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par Guy SAUVAYRE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Vincent POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Roger RUZE représenté par Josette FURACE - EMMANUELLE SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Dominique TIAN représenté par Marine PUSTORINO - Maxime TOMMASINI représenté par Emilie DOURNAYAN - Martine VASSAL représentée par Monique CORDIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS.

**Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

019-082/14/CC

**■ Conditions de mise à disposition de véhicules dans le cadre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
DAS 14/11364/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'article L .5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, stipule que l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale « peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou de ses agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie ».

En application de cet article et compte tenu des sujétions qui leur sont imposées, notamment en termes de disponibilité et d'interventions en urgence, il est proposé d'approuver le principe de mettre à disposition un véhicule à titre gratuit au Président de la Communauté Urbaine dans le cadre de son mandat et par nécessité absolue de service, un véhicule à titre gratuit au Directeur de Cabinet et aux cadres affectés sur les postes fonctionnels.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Les sujétions imposées dans le cadre du mandat du Président de la Communauté Urbaine et des fonctions du Directeur de Cabinet et des cadres affectés sur les postes fonctionnels.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Sont mis à disposition du Président de la Communauté Urbaine, du Directeur de Cabinet et des cadres affectés sur les postes fonctionnels des véhicules à titre gratuit.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014